

Les Clefs, le 1 sept 2009

Paul GERFAUX

74230 Les Clefs

Mr Raffy, secrétaire général

Préfecture de la Haute-Savoie

Objet : Chrysomèle du maïs

Monsieur le Préfet,

Nous vous remercions vivement d'avoir bien voulu consulter la filière apicole que nous avons représentée lors de la réunion du 27 août 2009 ayant pour objet la lutte contre la chrysomèle du maïs, en particulier sur les communes de Pringy et Metz Tussy.

Etaient présents :       JP Delaunay représentant P Vuilloud, Président du Syndicat d'apiculture 74

Paul Gerfaux, Président du GDS Apicole 74

Jean Louis Muller, Président de l'Abeille savoyarde Annécienne et rucher école de Poisly

Denis MICHEL, membre de l'ASA et conseiller technique apicole

Nos inquiétudes étaient, nous le rappelons, la destruction de nos ruchers présents sur les zones ciblées. Un traitement avec la deltaméthrine, aurait été un désastre non seulement pour nos abeilles, mais aussi pour tout ce qui vit sur terre et dans l'eau, y compris pour les populations environnantes.

En cas de traitement, il aurait fallu déplacer 640 ruches présentes sur la zone focus selon notre comptage auprès de nos adhérents. Nous n'imaginons même pas inventorier les déplacements de la zone de sécurité ! Avec quels moyens ? Vers quels emplacements d'accueil ? Pour combien de temps ? Comment assurer leur mise en hivernage qui est commencé ? Qui aurait pris en charge des frais dont les apiculteurs ne sont pas responsables ? Qui aurait indemnisé les inévitables pertes de colonies ?

Notre irritation était aussi à la mesure d'une expulsion imposée manu militari dans des délais ingérables.

La filière apicole est fermement opposée à tout traitement quel qu'il soit par les insecticides sous toutes formes. Ils sont en effet de fausses solutions, inefficaces sur le long terme et dangereuses pour l'environnement. Notre filière va d'ailleurs continuer à utiliser les médias pour défendre notre position et surtout défendre la survie de nos abeilles par des informations auprès de nos concitoyens.

Il faut savoir que les abeilles butinent et fécondent les fleurs de maïs et utilisent leur pollen pour nourrir les jeunes larves. La présence d'un insecticide à l'extérieur ou même à l'intérieur de la fleur est une mort assurée pour l'abeille et ses larves.

Seule la rotation des cultures permet de casser le cycle du ravageur, mais aura-t-on le courage d'imposer cette pratique ? Pourtant les « maïsiculteurs » peuvent recevoir des indemnités importantes en cas de rotation. (cf. arrêté ministériel du 24 juillet 2009). L'Etat n'a pas cette générosité pour les apiculteurs victimes de l'acarien varroa qui décime chaque année des milliers de colonies ! Aucune réponse concrète aux appels désespérés du monde apicole et à la mort silencieuse d'un pollinisateur indispensable..... !?

A l'heure de la mise en œuvre du plan Ecophyto 2018 qui prévoit de réduire de moitié l'usage des pesticides en 10 ans, il serait incohérent de financer des épandages d'insecticides ou d'accepter des semences Cruiser.

Votre décision, en accord avec les agriculteurs impliqués, de surseoir à un traitement en 2009 n'est qu'un répit pour nos abeilles. C'est pourquoi, nous restons très inquiets et attentifs pour l'avenir, car la chrysomèle n'aura pas disparue par enchantement, surtout si les rotations n'ont pas été mises en œuvre, malgré votre arrêté de ce 28 août 2009.

Nous souhaitons donc très fortement être associés aux travaux qui sont liés à l'éradication de la chrysomèle ou tout autre parasite dès lors que la survie de l'Abeille, sentinelle de l'environnement, est en jeu.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes plus respectueuses salutations.

Le Président du GDS Apicole de Haute-Savoie,

Copies à Mr le DDEA, Mr J Denel, chargé du suivi du dossier